



# CERTIPHYTO INITIAL DÉCIDEUR EN ENTREPRISE - Soumise à agrément -



EPLEFPA de Châlons-en-Champagne

SIRET : 195 111 968 00036  
NDA : 2151P002051  
Cet engagement ne vaut pas agrément de l'État

CFPPA de l'Épine  
52 allée du Château  
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11  
Fax : 03 26 68 66 26

cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.eplefpachalonsenchampagne.fr



## OBJECTIFS VISÉS

- Obtention du certificat individuel «Décideur en entreprise soumise à agrément».
- Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

## MODES DE VALIDATION

Formation courte certifiante.  
À l'issue de la formation, un test sous forme de QCM, est réalisé sur poste informatique en vue de l'obtention du certificat.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**



Suivez-nous sur notre page **facebook** : @cfppadelepine



## DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 journées de 7 heures).

## DATES DE SESSION

- Calendrier consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine [www.eplefpachalonsenchampagne.fr](http://www.eplefpachalonsenchampagne.fr)
- Si besoin, nous contacter.

## VOIE DE FORMATION

Formation professionnelle continue

## ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

## CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Décideur en entreprise soumise à agrément ».
- Réglementation et sécurité environnementale > 7 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 6 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 7 h
- Vérification des connaissances par test informatique > 1 h

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

## NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction
- Taux de réussite à la certification : **95,24 %**

## PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire.

## COÛT DE LA FORMATION

120€/ jour de formation, soit pour un parcours de 360 €.

## INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPIAT
- Formation éligible au CPF.
- Autres financements : (VIVEA, OPCO, plan de développement des compétences...).



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public

## MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

- Délais d'accès à l'action : Inscriptions demandées 15 jours avant le début de la session.



Contact : Elodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11  
[cfppa.somme-vesle@educagri.fr](mailto:cfppa.somme-vesle@educagri.fr)